

Maître Philippe CORNET

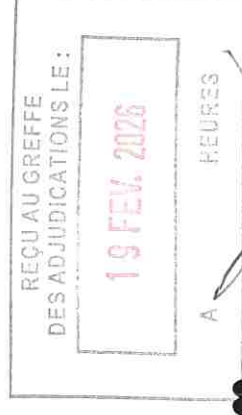
Avocat au Barreau de Marseille

45 Cours Gouffé - 13006 MARSEILLE

Tél. : 04.91.15.76.90

Mail : contentieux@mascaron-avocats.com

Site internet : www.mascaron-avocats.com



VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

D'UN APPARTEMENT DE TYPE « 5PA »

situé dans le bâtiment B immeuble B3,
au deuxième étage à gauche
d'une superficie loi Carrez de **82,80 m2 (lot 162)**

dépendant d'un ensemble immobilier situé
Chemin de Saint Joseph à Sainte Marthe

Résidence « LA SIMIANE »

à MARSEILLE (13014), Quartier Saint Joseph,

comprenant six bâtiments dits «A», «B», «C», «D», «E» et «F» ;

cadastré 895 Section D lieudit 134 PL D'EN HAUT

MISE A PRIX : 32 000 EUROS
(Trente-deux mille euros)

Visite le mardi 31 mars 2026 de 9 h 00 à 10 h 00

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE MERCREDI 08 AVRIL 2026 à 9 h 30

à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Marseille,

situé 25 rue Edouard Delanglade, salle n°8, 13006 MARSEILLE

DESIGNATION DES BIENS

MIS EN VENTE :

Les biens et droits immobiliers dépendant d'un ensemble immobilier situé Chemin de Saint Joseph à Sainte Marthe Résidence « LA SIMIANE » 13014 MARSEILLE, Quartier Saint Joseph, comprenant six bâtiments dits «A», «B»,

«C», «D», «E» et «F» ;

Et figurant au cadastre de ladite ville, sous les références suivantes :

895 section D lieudit 134 PL D'EN HAUT, pour une contenance de 05 ha 01 a 47 ca.

LE LOT NUMERO CENT SOIXANTE-

DEUX (N° 162) :

Un appartement de type « 5PA » situé dans le bâtiment B immeuble B3, au deuxième étage à gauche,

Et les trente-deux/dix millièmes (32/10000èmes) des parties communes générales aux bâtiments A, B et C,

Et les vingt-six/dix millièmes indivis des parties communes générales.

L'appartement a été mesuré pour une superficie de 82,80 m² au sens de la loi Carrez selon le certificat dressé le 21 août 2025 par la société DIAGNOSTICS & EXPERTISES annexé au cahier des conditions de vente.

Les biens sont plus amplement décrits dans le procès-verbal descriptif de Maître Boris ROTH, Commissaire de Justice associé au sein de la SCP REMUZAT & Associés, en date du 21 août 2025 annexé au cahier des conditions de vente.

Aux termes dudit procès-verbal descriptif, l'appartement est occupé par une locataire.

Le syndic de la copropriété est la société CITYA PARADIS dont le cabinet est sis 146 rue Paradis, 13006 MARSEILLE.

La présente vente est poursuivie aux REQUETES ET DILIGENCES DU :

Syndicat des Copropriétaires de la Résidence La Simiane sise Chemin de Sainte Marthe à Saint Joseph 13014 MARSEILLE, représenté par son syndic, le cabinet **CITYA PARADIS**, SARL au capital de 258 960,00 €, immatriculée au RCS de Marseille sous le n° 352 590 616, dont le siège social est 146 rue Paradis à MARSEILLE (13006), agissant

poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège, Ayant pour avocat constitué **Maître Philippe CORNET**, avocat au Barreau de Marseille, représentant la SELARL MASCARONAVOCATS, dont le cabinet est situé 45 Cours Gouffé, 13006 MARSEILLE

Les enchères sont recevables uniquement :

- Si elles sont portées par un avocat inscrit au Barreau de Marseille,
- Si vous lui avez remis un chèque de banque (caution bancaire irrévocable, le consulter) représentant au moins 10 % de la mise à prix avec un minimum de 3 000 € établi à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Marseille.

Pour plus amples renseignements et pour consulter le cahier des conditions de vente :

- **Maître Philippe CORNET**, avocat au Barreau de Marseille, dont le cabinet est situé au 45 Cours Gouffé 13006 MARSEILLE tél. : 04.91.15.76.90 - mail :

contentieux@mascaron-avocats.com,

le dossier étant consultable sur le site

www.mascaron-avocats.com

- **Le Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Marseille**, au rez-de-chaussée à l'accueil, 25 Rue Edouard Delanglade, 13006 MARSEILLE, du lundi au vendredi de 8 h 00 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30

Marseille, le 09 février 2026

Philippe CORNET